

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 FEVRIER 2021 – 16 H 30

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 5 février à seize heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sur la convocation du Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Etaient présents	M. LAVENKA, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO (arrivée à 16h40), Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme SEGUIN
Excusé(s) représenté(s)	M. JEUNEMAITRE, adjoint, par Mme CANAPI Mme CAMUSET, conseiller municipal, par M. PERRINO M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. PATRON M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme PETROFFE, conseiller municipal, par Mme SEGUIN M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. BOUDIGNAT
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	M. MONNICAULT
Secrétaire de séance :	M. MARCHAND

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	1.
. Date de la convocation : 29 janvier 2021	

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (31 voix "pour"), M. MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

ARRIVEE DE MME SPARACINO

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

Monsieur LAVENKA signale une erreur de retranscription page 10, débat de la délibération 2020.82 « campagne de travaux – demande de subvention » et propose une modification. Il faut lire « au titre du plan de relance, l'Etat a accordé une subvention de 400 000 € pour la fin de la restauration des remparts ».

Adopté à l'unanimité (32 voix « pour »).

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE ET COMMERCE

2021.01 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2021.02 – CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION - RENOUVELLEMENT

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De renouveler la signature de la convention annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne au titre de l'année 2021.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.03 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante conformément au projet joint en annexe.
- ⇒ de fixer la date d'effet conformément à la convention signée entre les parties.
- ⇒ d'adresser ampliation de la présente délibération au représentant de l'Etat et au comptable public.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.04 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CENTRE HOSPITALIER LEON BINET

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante conformément au projet joint en annexe.
- ⇒ d'adresser ampliation de la présente délibération au représentant de l'Etat et au comptable public.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.05 – PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » - Adhésion et demande de subvention

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver l'engagement de la Ville dans le programme « Petites Villes de demain »
- ⇒ De solliciter toutes les subventions de l'Etat, de l'ANAH, de la Banque des territoires pour réaliser ce projet.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

COHESION SOCIALE, PETITE ENFANCE ET POLITIQUE DE LA VILLE

2021.06 – CONTRAT DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De demander pour l'année 2021, la participation de l'Etat au titre de la politique de la ville sous forme d'une subvention annuelle pour le financement de toutes les actions engagées.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus et notamment la version définitive du Contrat Ville.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.07 – RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur la demande de subvention à la CAF au titre de l'année 2021.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.08 – TRANSFERT DES LOCAUX DE LA MICRO-CRECHE DE CHAMPBENOIST

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le transfert des locaux de la micro-crèche de Champbenoist au 1, rue d'Hennepont, à Provins et de procéder à toutes les formalités nécessaires, notamment auprès du Département de Seine et Marne et de la Caisse d'Allocations Familiales
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.09 – DEMANDE D'AGREMENT 2021-2024 A LA CAF DE SEINE ET MARNE DANS LE CADRE DU PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIAL DE LA MAISON DES QUARTIERS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De demander le renouvellement de l'agrément de la Maison des Quartiers-Centre Social pour les quatre prochaines années (2021-2024) et solliciter toutes aides financières liées à ses activités.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU BAILLEUR « TROIS MOULINS HABITAT » DANS LE CADRE DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer cette demande de subvention de 2 000€ au bailleur Trois Moulins Habitat au titre de l'année 2020.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME ET TRAVAUX

2021.11 – ENQUETE PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les projets de zonages d'assainissement tels que définis par les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales citées ci-dessus, et annexées à la présente délibération.

- ⇒ D'autoriser le Maire, à lancer la procédure d'enquête publique des projets de zonages d'assainissement conformément aux articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1994 abrogés par les articles R.2224.8 et R.2224.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par le décret du 7 avril 2000, modifiés par le décret du 29 décembre 2011 et le décret du 11 septembre 2007 respectivement).
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.12 – PROGRAMME D' ACTIONS FONDS D' AMENAGEMENT (FAC) – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De valider le programme d'actions proposé par la Commune conformément au tableau joint en annexe.
- ⇒ De valider le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.13 – REHABILITATION ET EXTENSION DU COSEC DE CHAMPBENOIST – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport et tous autres mécènes.
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.14 – CAMPAGNE DE TRAVAUX 2021 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les projets de travaux tels que décrits et chiffrés ci-dessus.
- ⇒ De solliciter toutes les subventions de l'Etat afin de réaliser ce projet
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.15 – REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU SKATE PARK DE PROVINS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord sur la réhabilitation et la mise aux normes du skate park.
- ⇒ De solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Conseil Régional d'Ile de France, et tous mécènes.
- ⇒ De confirmer la réalisation du projet espace d'accès et de stationnement tel que décrit dans l'emplacement n°AR8 du PLU approuvé le 25 avril 2013.
- ⇒ De rapporter la délibération n°2020.22 du 7 mai 2020.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.16 – ACQUISITION DE DESHERBEURS MECANIQUE ET THERMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter toutes les subventions auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour l'acquisition des matériels décrits ci-dessus.
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.17 – ACQUISITION DE DESHERBEURS MECANIQUE ET THERMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter toutes les subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France afin de pour l'acquisition de ces matériels.
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.18 – AVENANT N°1 A LA CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE PROVINS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver la contractualisation de l'avenant n°1 à la concession de service qui lie la SARL Philippe VEDIAUD PUBLICITÉ et la ville de PROVINS permettant ainsi de rétablir l'équilibre d'exploitation du contrat au regard de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19,
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de concession annexé à la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution,
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs,

2021.19 – CONCESSION DE SERVICE POUR LA FOURNITURE, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE LA MICRO-SIGNALISATION PUBLIQUE ET COMMERCIALE DE LA VILLE DE PROVINS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le principe de recours à un contrat de concession de service d'une durée de 6 ans pour la fourniture, l'exploitation et l'entretien de la micro-signalisation publique et commerciale de la Ville de Provins,
- ⇒ D'autoriser le Maire à lancer une procédure de passation d'un contrat de concession de service telle que défini ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs,

FINANCES ET PROMOTION TERRITORIALE

2021.20 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.21 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déclarer le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ D'approuver la dissolution du budget annexe de l'eau telle que constatée dans le compte de gestion du comptable public.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.22 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2020

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	16 586 365,28	19 283 681,84	2 697 316,56
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		4 048 872,53	4 048 872,53
	Résultats à affecter	16 586 365,28	23 332 554,37	6 746 189,09
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	5 941 702,61	8 637 009,72	2 695 307,11
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	4 140 295,06		-4 140 295,06
	Solde global d'exécution	10 081 997,67	8 637 009,72	-1 444 987,95
Restes à réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	2 144 796,86	2 106 655,48	-38 141,38
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	12 226 794,53	10 743 665,20	-1 483 129,33
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Inv)		28 813 159,81	34 076 219,57	5 263 059,76
Affectation 2020	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			1 483 129,33
	Report en fonctionnement en Recettes			5 263 059,76

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	6 746 189,09
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	-1 444 987,95
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	-38 141,38
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 483 129,33
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	1 483 129,33
Solde du résultat de fonctionnement	5 263 059,76

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.23 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2020

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	358 814,77	365 729,15	6 914,38
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 183 480,17	1 183 480,17
	Résultats à affecter	358 814,77	1 549 209,32	1 190 394,55
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	336 778,82	443 977,42	107 198,60
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		442 989,83	442 989,83
	Solde global d'exécution	336 778,82	886 967,25	550 188,43
Restes à réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	281 563,17	5 826,00	-275 737,17
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	618 341,99	892 793,25	274 451,26
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Invst)		977 156,76	2 442 002,57	1 464 845,81
Affectation 2020	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			1 190 394,55

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	1 190 394,55
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	550 188,43
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	-275 737,17
Excédent de financement de la section d'investissement	274 451,26
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	1 190 394,55

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.24 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ET DE SON BUDGET ANNEXE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le budget principal 2021 et le budget annexe de l'assainissement.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.25 – TARIFS COMPLEMENTAIRES – SECURISATION IMMEUBLES DANGEREUX – COMPLETE LA DELIBERATION « TARIFS DANS LES SERVICES PUBLIC »

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour mettre en œuvre la tarification détaillée en pièce annexe de cette délibération.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.26 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES OU EFFACEMENT DE DETTES

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'admettre un effacement de dettes pour un montant de 258,61 euros.

Ces produits concernent :

- des frais de restauration scolaire pour 88,56 €
 - des frais de classe de découverte pour 127,20 €
 - de frais de garde en crèche pour 42,85 €.
- ⇒ D'autoriser le Trésor Public à mettre en œuvre, en tant que de besoin, les poursuites permettant le recouvrement de ces créances en cas de retour à meilleure fortune des redevables concernés, en dehors des cas de faillite jugés par le Tribunal du commerce.
 - ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
 - ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune.

2021.27 – VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE AK n°549

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour vendre le local implanté sur la parcelle cadastrée section AK n° 549 d'une superficie de 253 m² située au fond du parking des Foires de Champagne, 9 rue du Général Delort à Provins, au profit de la Société SANKT ANNE ENGINEERING GmbH, Domiciliée à Sommerleite 1 – 92289 URSENSOLLEN / INSELSBERG (Allemagne), représentée par son Directeur Général M. Pierre-Alain COTTE. Moyennant le prix de 40 000 € net.
- ⇒ De rappeler que les frais notariés, de division cadastrale et des diagnostics techniques inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h35.

Le Maire,



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA